



EURO INDEX

- Instrument financier non garanti en capital
- Durée de placement conseillée : 6 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé)
- Eligibilité : Support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie

Adequity 

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Corporate & Investment Banking

Détails du mécanisme

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Euro Index soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Objectifs d'investissement

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable dès la première année
- Un remboursement possible à 160% du capital initialement investi à l'échéance des 6 ans (soit un TRA Brut de 8,1%) si l'indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré une hausse ou n'a pas baissé de plus de 30% depuis l'origine
- Un remboursement à hauteur de la valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance si celui-ci a enregistré une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial (perte en capital)

Détails du mécanisme de remboursement

■ Mécanisme automatique de remboursement anticipé :

- ▶ De l'année 1 à 5, si, à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est **positive ou nulle**, un mécanisme de remboursement anticipé est activé. L'investisseur reçoit alors :

L'intégralité du capital initialement investi
+
Un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine

■ Mécanisme de remboursement à maturité :

- ▶ À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine.

- Cas favorable : la performance finale de l'indice est **positive ou nulle**, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initialement investi
+
Un gain de 60%
(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 8,1%)

- Cas défavorable : sinon, l'investisseur reçoit :

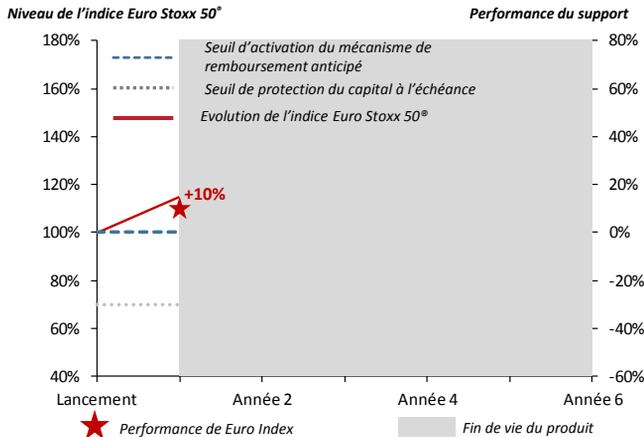
La valeur finale¹ de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

¹La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

CAS FAVORABLE : hausse de l'indice

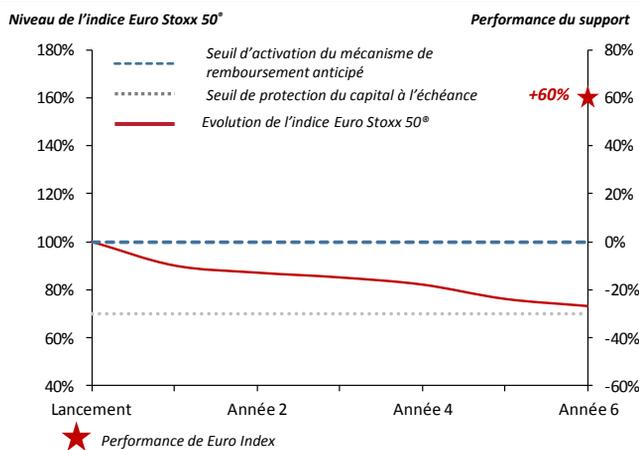


- A l'issue de la 1^{ère} année, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.

- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 10% soit 110%.

- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 9,7%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 14,6% pour un investissement direct dans l'indice.

CAS MÉDIAN : baisse de l'indice inférieure à 30%

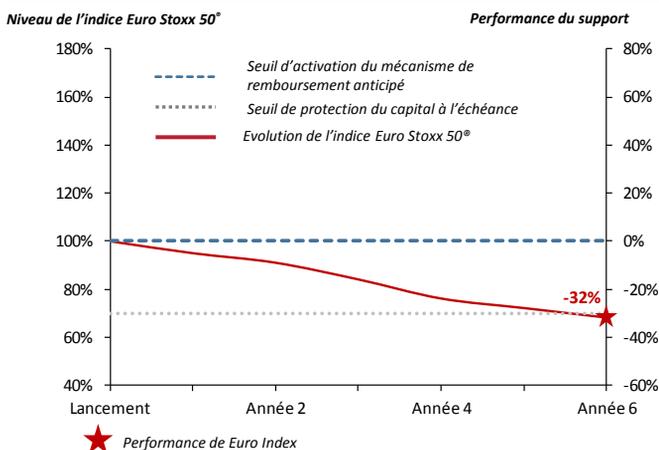


- A l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -27% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -30%.

- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 60% soit 160%.

- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 8,1%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -5,1% pour un investissement direct dans l'indice.

CAS DÉFAVORABLE : baisse de l'indice supérieure à 30%



- A l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -32% depuis l'origine.

- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 68% du Capital Initial.

- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de -6,2%, égal au Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice.

Le rendement de Euro Index à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30 %

Description de l'indice Euro Stoxx 50®

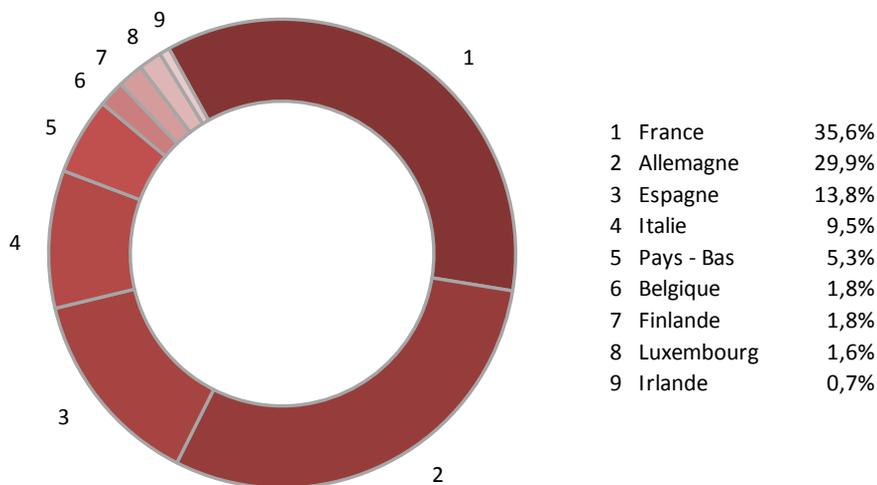
L'indice Euro Stoxx 50® : l'indice de référence des valeurs européennes

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, se compose des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète fidèlement la structure et le développement économique de la zone Euro.

Évolution de l'indice Euro Stoxx 50®



Répartition géographique de l'indice Euro Stoxx 50®



Source : Stoxx, au 14/03/11

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. SG n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques financières

Type	Instrument financier de droit français non garanti en capital
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Période de commercialisation	Du 05/04/2011 au 30/05/2011
Valeur Nominale	1000 Euros (le 30/05/2011)
Règlement / Livraison	Euroclear France
Date d'émission	05/04/2011
Prix d'émission	99,70% du montant de l'émission
Prix d'achat	Le prix progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1000 euros le 30/05/2011
Date d'échéance	08/06/2017
Dates d'évaluation	30/05/2012 ; 30/05/2013 ; 30/05/2014 ; 01/06/2015 ; 30/05/2016 ; 30/05/2017
Dates de remboursement anticipé	07/06/2012 ; 07/06/2013 ; 10/06/2014 ; 09/06/2015 ; 07/06/2016
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Sous-jacent	L'indice Euro Stoxx 50°
Marché secondaire	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1%
Code ISIN	FR0011031046
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie
Code EUSIPA	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg

AVANTAGES

- De l'année 1 à 5, si, à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial et un gain de 10% par année écoulée.
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'indice enregistre une performance supérieure ou égale à -30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son Capital Initial, un gain de 60% (soit un TRA Brut de 8,1%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital n'est exposé à un risque de perte que si l'indice Euro Stoxx 50° a baissé de plus de 30% depuis l'origine.

INCONVENIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/05/2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50° du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA Brut maximum de 9,7%).
- Le rendement de Euro Index à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de - 30%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50°.

Avertissement

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'en courir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit et en particulier à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus.

Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Pas de protection du capital : le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l' « Indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

